



ELECTION ET DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

(Articles L.123-6 et R.123-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES DESTINE AUX ASSOCIATIONS SUIVANTES :

- **Union Départementale de Associations Familiales (UDAF)**
- **Associations des personnes handicapées du département,**
- **Associations de retraités et des personnes âgées du département,**
- **Associations œuvrant en faveur de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.**

Ces associations sont invitées à proposer au Maire, sauf impossibilité dûment justifiée, une liste comportant au moins 3 personnes répondant aux conditions ci-dessous :

- Ne pas être membres du conseil municipal.
- Participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services du CCAS.

Les associations citées ci-dessous sont invitées à proposer leurs représentants en adressant un courrier ou courriel en mairie, à l'attention de Madame le Maire, **avant le 30 avril 2026.**

Mairie de SEYSSUEL – Madame le Maire
Place de la mairie
38200 SEYSSUEL
mairie@seyssuel.fr

Madame le Maire choisira librement les membres nommés parmi les propositions faites par les associations.